

Stages

« Aisance Aquatique » et « J'apprends à nager »

**AISANCE
AQUATIQUE**



• Concept des stages :

- **Objectifs** : lutter activement contre le phénomène des noyades et réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive en soutenant les stages ou modules d'apprentissage de la natation développés en dehors du temps scolaire.
- **Cible** : enfants âgés de 4 à 12 ans (4-6 ans : stages Bleus / 6-12 ans : stages JAN) et adultes de plus de 45 ans, ne sachant pas nager, résidant prioritairement dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et/ou dans les Zones France ruralités revitalisation (ZFRR). Décloisonnement pour les personnes en situation de handicap : jusqu'à 18 ans.
- **Structures éligibles** : les associations sportives, les collectivités territoriales ou leurs groupements, les associations et groupements d'intérêt public qui interviennent dans le domaine des APS.
- **Financement des projets** : ANS via les Projets Sportifs Territoriaux (PST). Les crédits mobilisés pourront contribuer au financement de l'encadrement du stage, de l'assurance et des transports.
- **Coût de participation** : Les cours sont gratuits pour les enfants. Une somme symbolique à hauteur de 15€ peut être demandé au titre de la prise en charge de l'assurance du pratiquant et des frais de dossier.



- **Formule d'apprentissage :**



- **Principes directeurs :** Apprentissages massés / Grande profondeur / Sans matériel
- **Stage d'apprentissage :** au moins 10 heures avec des séances de 45 minutes à 1 heure selon le niveau et l'âge des pratiquants. (2 séances/jour pour les stages d'une semaine et 1 séance/jour pour les stages de deux semaines).
- **Périodes :** Périscolaires ou extra-scolaires.
- **Groupe :** 15 enfants maximum concernant les 6 à 12 ans (stage JAN), 12 enfants maximum concernant les 4 et 6 ans (stage bleu) et 12 adultes maximum concernant les plus de 45 ans ne sachant pas nager issus prioritairement des QPV et/ou des ZRR.
- **Encadrement :** personnel qualifié et spécifiquement formé concernant l'aisance aquatique (attestation de formation).

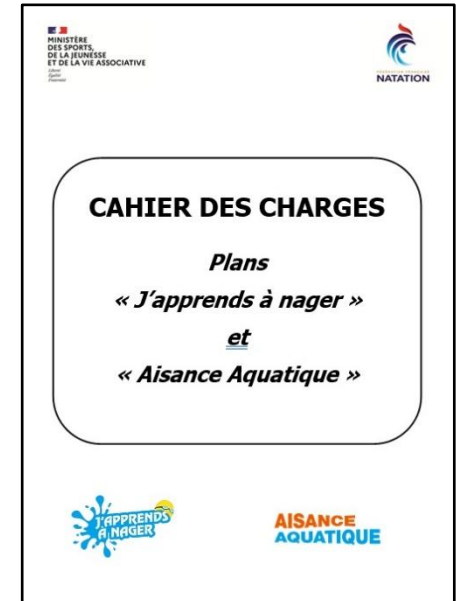
- **Evaluation et bilan:**

- **Evaluation :** passage du Savoir-Nager en Sécurité pour les 6-12 ans et les adultes de plus de 45 ans et évaluation continue ou terminale pour les 4-6 ans selon les trois niveaux de compétences définis de l'Aisance Aquatique. La complétude de la plateforme Aisance Aquatique est obligatoire pour le Savoir-Nager en Sécurité et les paliers d'Aisance Aquatique (sous peine de remboursement de la subvention).
- **Bilan :** Tableau bilan FFN à complété et à renvoyer pour le mois de septembre. Les stages subventionnés par l'ANS doivent compléter leur bilan sur CompteAsso avant le 30 juin de l'année suivant la subvention.

- Campagne fédérale 2025/2026 -

- **Modalités d'inscription :**

- 1) **Prise en compte des conditions du cahier des charges**
- 2) **Consultation des partenaires locaux**
- 3) **Dépôt d'une demande de subvention ANS**
(PST – compteasso)
- 4) **Remplir et retourner le listing d'inscription**
- 5) **Remplir et retourner le formulaire d'agrément**
- 6) **Avis de la ligue**



- Campagne fédérale 2025/2026 -

- **Accompagnement fédéral :**
 - **Aide au montage des projets et des dossiers** (*fiches d'accompagnement ANS, coordination territoriale...*)
 - **Licence spécifique « J'Apprends à nager / Aisance Aquatique »** (*assurance*)
 - **Dotation :** bonnets pour les enfants et tee-shirts pour les éducateurs.

